



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Programme d'Intérêt Général Habitat Communauté de communes LOT ET TOLZAC 2022-2025



**BESOIN D'AIDE
POUR FINANCER
VOS TRAVAUX ?**

**Avec le PIG,
nous vous
accompagnons
gratuitement !**

Contactez votre service habitat


05 53 79 00 41




PIG CCLT 2022-2025



Qui peut bénéficier de ces aides ?

 Les propriétaires qui habitent leur logement et dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond (se référer au tableau ci-contre) .

 Les propriétaires qui mettent leur logement en location pendant 6 ans, les aides varient alors en fonction du niveau de dégradation du bien (logements occupés uniquement)



NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES
1	17 009	21 805
2	24 875	31 889
3	29 917	38 349
4	34 948	44 802
5	40 002	51 281
par personne supplémentaire	5 045	6 462

Les conditions :

 Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans.

 Les travaux doivent :

- être exécutés par des professionnels inscrits au répertoire des Métiers ou du Commerce (le propriétaire est libre de choisir son entreprise).
- être exécutés par des professionnels RGE pour les travaux d'amélioration énergétique
- faire l'objet d'une déclaration de travaux ou d'un permis de construire en mairie.
- le logement doit être situé dans le périmètre de l'opération.

 **Les aides financières sont attribuées selon les critères de revenus (pour les occupants du logement) et la nature des travaux.**



Pour quels travaux?

 Rénovation énergétique : isolations intérieures et extérieures, menuiseries, chaudières,...

 Mise aux normes d'un logement dégradé (sanitaires, électricité,...)





 Adaptation aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés...)

 **Les travaux doivent commencer qu'après validation du dossier par les organismes financeurs.**



Les aides financières :

Les aides financières pour les propriétaires occupants :

		Plafond de dépenses éligibles	Ménages aux revenus très modestes	Ménages revenus modestes	
	2 sauts de classe	40 000€ HT	80% du HT	60% du HT	1000€
	3 sauts de classe	55 000€ HT			
	4 sauts de classe ou plus	70 000€ HT			
	travaux de sortie d'indécence /insalubrité	70 000€ HT	80% du HT	60% du HT	3500€
	Bonification sortie de passoire		+ 10 %		
	Prime matériaux Biosourcés				1000€
	travaux d'adaptation	22 000€	70% du HT	50% du HT	1000€

NOTES :

Blank lined area for notes, resembling a spiral-bound notebook page.

PERIMETRE PIG CCLT



Rencontrons-nous

les **3 derniers** Jeudis de chaque mois de **9h30 à 12h30**

Au siège de la communauté de communes Lot et Tolzac à
CASTELMORON-SUR-LOT (2nd jeudi)

A la mairie de TOMBEBOEUF (3ème jeudi)

20 rue de Marmande à MONCLAR D'AGENAIS (4ème jeudi)



Contactez votre service habitat :

05 53 79 00 41

